

Ep Loire Enquête synergies territoriales
Compte-rendu des réunions territoriales

Réunion des SAGE Loir
La Flèche, le 23 novembre 2012

Liste des participants (18)

Instance	Représentant
Préfecture de la Flèche	M. Houssin (Sous-Préfet)
Communauté de Commune du Pays Fléchois	M. Chauveau (Président de la CLE)
Conseil général du Maine et Loir	M. Marchand (Vice-président de la CLE)
Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisations et d'Aménagement de la Vallée du Loir	M. Tricot (Vice président de la CLE)
Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisations et d'Aménagement de la Vallée du Loir	Mme. Mosnier
Syndicat Mixte du Val de Loir	M. Cointre
Syndicat Intercommunal du Bassin de la Vezanne et du Fessard	M. Dufour
Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Aulne	M. Leguillon
Fédération départementale de la pêche et de la protection du milieu aquatique du Maine et Loire	M. Delommeau
Fédération départementale de la pêche et de la protection du milieu aquatique de la Sarthe	M. Dieu
Association du comité d'action et de défense des victimes des inondations du Loir	M. Chapron
Association du comité d'action et de défense des victimes des inondations du Loir	Mme. Weil-Barais
DDT de la Sarthe	M. Minot
Agence de l'Eau Loire Bretagne - délégation Anjou-Maine	M. Boniou
Etablissement public Loire	A. Delanauy
Etablissement public Loire	A. Lemaire
Planète Publique	C. Lacouette-Fougère
Planète Publique	C. Abraham

Ordre du jour

- Introduction
- Présentation des résultats de l'enquête
- Temps d'échanges et de débats
- Conclusion et remerciements

Présentation et discussion des résultats de l'enquête

- Concernant tout d'abord l'enquête présentée par le bureau d'étude Planète Publique, des remarques ont été formulées par rapport à la méthode utilisée :
 - Une remarque a été formulée au sujet de l'échantillon de répondants qui était relativement restreint, ce qui pose la question de la représentativité des résultats, et de la pertinence de présenter les résultats sous la forme de pourcentages.
 - Par ailleurs, il a été mis en évidence que peu de Communautés de Communes et de Départements du SAGE Loir avaient répondu au questionnaire, et qu'il aurait été intéressant d'interroger les collectivités qui se sont abstenues.
- Plusieurs acteurs ont cependant exprimé l'importance qu'ils attachaient à cette enquête :
 - L'enquête synergie représente en effet une opportunité pour faire remonter les difficultés auxquelles doivent faire face des structures telles que des syndicats (en termes de moyens notamment), mais aussi pour en apprendre plus sur l'organisation de la politique de l'eau, jugée complexe.
- Quant aux résultats mêmes de l'enquête, ils s'accordaient globalement bien avec la vision qu'avaient les membres de la CLE de la situation actuelle. En revanche, un acteur ne siégeant pas au sein de la CLE a fait part de sa méconnaissance de l'organisation mise en œuvre dans le cadre de la politique eau, contrairement au constat auquel est arrivée l'enquête (que cette organisation était relativement bien connue).

Points saillants des échanges

- Une connaissance de la CLE et des acteurs de la politique de l'eau hétérogène :
 - La relativement bonne connaissance des acteurs interrogés de l'organisation mise en œuvre dans le cadre de la politique de l'eau a été soulignée et reliée au travail d'animation mis en place sur le territoire.
 - Cependant il a été indiqué que les acteurs extérieurs aux travaux de la CLE ont une certaine méconnaissance de la politique de l'eau et des problématiques associées, du fait d'un manque de communication sur ces sujets-la.
 - Il a été suggéré de mobiliser les réseaux existants (AELB, institutionnels...) pour diffuser de l'information auprès des élus. Pour aller plus loin, et

réellement sensibiliser et motiver les élus à agir, c'est un renforcement de l'animation territoriale qui a été proposé, avec le recrutement d'un second animateur sur le périmètre du SAGE Loir.

- Une gouvernance à l'échelle du bassin versant assurée par la CLE :
 - o Par rapport aux résultats de l'enquête, il a été souligné que la gouvernance mise en œuvre dans le cadre de la procédure d'élaboration du SAGE Loir était positive, même si une plus forte adhésion pourrait être attendue dans certains départements (Eure-et-Loir, Sarthe). Il a aussi été précisé que la répartition des tâches entre la CLE et la structure porteuse du SAGE était relativement claire : la seconde mettant en œuvre les décisions de la première, comparée à une véritable colonne vertébrale.
 - o Plus tard, un participant a rappelé que sans vision stratégique claire de la part de la CLE, il serait impossible de décliner opérationnellement le SAGE au niveau local. En effet, pour faire face à des tensions entre porteurs d'intérêts, une décision politique prise collégalement est un appui indispensable pour agir.
 - o Un participant a suggéré que le Bassin de la Maine fasse l'objet d'une instance déconcentrée de l'Ep Loire, au regard de la cohérence hydrographique et de la particularité des problématiques qui le concernent.
 - o Les participants s'accordent à dire que la CLE permet une négociation entre acteurs autour d'un projet issu de l'adéquation entre une ambition et des moyens. Malgré tout, il est signalé que localement, la recherche d'un consensus se fait souvent au détriment de l'ambition ; avec pour exemple le travail sur les ripisylves, qui a été présenté comme l'action la plus fréquemment mise en œuvre. Il a tout de même été précisé que ce type d'actions pouvait cependant permettre d'amorcer des actions plus ambitieuses par la suite ou en parallèle. Un positionnement politique affirmé de la CLE sur certaines thématiques est souhaité par certains participants.
- Une mise en œuvre du SAGE qui passe par une structuration de la maîtrise d'ouvrage :
 - o Une structuration de la maîtrise d'ouvrage apparaît nécessaire aux yeux des participants avant de pouvoir passer à la mise en œuvre des actions, à l'échelle de sous bassins versants.
 - o Il a été regretté que ce travail ne débute en général qu'une fois les documents rédigés et ne soit pas assez anticipé, alors que c'est un enjeu de premier ordre : cette structuration doit permettre de donner de la cohérence à l'action et de clarifier le rôle de chaque acteur.
 - o Il a été ajouté que cette étape de structuration devait permettre de générer le lien nécessaire entre le portage du SAGE (qui permet de mettre en cohérence les intérêts des acteurs du territoire et de coordonner les acteurs) et la maîtrise d'ouvrage locale des actions.

- Un des participants a par ailleurs suggéré d'effectuer une étude comparative de l'organisation des SAGE en phase de mise en œuvre : une telle étude permettrait d'identifier les meilleures pratiques actuelles sur les SAGE à travers la France, en ce qui concerne leur structuration, leur financement...
- Cependant, plusieurs participants ont répondu qu'il était difficile de reproduire à l'identique ce qui pouvait se faire par ailleurs en la matière, et qu'une telle structuration dépendait de plusieurs facteurs spécifiques : la géographie, le contexte historique et politique, les compétences des structures présentes sur le territoire...
- L'Ep Loire, une structure porteuse, mais aussi un acteur à part entière de la maîtrise d'ouvrage :
 - Différents participants ont souligné qu'ils souhaitaient continuer à avoir l'Ep Loire en tant que structure porteuse du SAGE Loir. Non seulement il serait trop compliqué de créer un EPTB sur le périmètre du bassin du Loir (un « Ep Loir » nécessiterait de solliciter de nouveaux financements), mais en plus l'Ep Loire dispose d'ores et déjà de compétences et de moyens (humains et financiers) permettant de faciliter la mise en œuvre du SAGE.
 - En effet, l'Ep Loire pourrait aussi être chargé de la mise en œuvre de certaines études proposées dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (en raison de leur coût important, et de leur couverture territoriale large), ou des actions reliées à certaines grandes compétences (inondations notamment), et historiques de l'Ep Loire.
 - Il a par ailleurs été aussi suggéré que l'Ep Loire se positionne aussi au niveau de la maîtrise d'ouvrage des actions concernant la continuité écologique. Cette position permettrait de sortir ces actions compliquées de l'emprise politique locale, et ainsi de faciliter leur mise en œuvre.
- Une maîtrise d'ouvrage qui va nécessiter des moyens et une hiérarchisation des actions :
 - Il a été souligné par plusieurs participants que les moyens actuellement disponibles seraient insuffisants pour pouvoir mettre en œuvre l'ensemble des actions et objectifs qui ont émergé lors de la phase d'élaboration.
 - En effet, si l'AELB continuera à donner des moyens aux SAGE (d'ailleurs plus importants en phase de mise en œuvre qu'en phase d'élaboration), un montant d'au moins 20 % restera à la charge des collectivités, ce qui n'est pas anodin.
 - Or, mobiliser les Communes concernées pour la mise en œuvre d'actions reste très difficile. Il est plus efficient, en termes d'animation et de négociations, de s'entretenir sur les questions de moyens financiers avec les collectivités supra et les Communautés de Communes. D'autres formes de financements ont par ailleurs été proposées : partenariat public-privé, instauration de redevance...

- Cette problématique pose ainsi la question de l'adéquation des objectifs du SAGE par rapport à ses moyens. Il a d'ailleurs été précisé qu'annoncer un programme ambitieux mais n'en réaliser qu'une partie pourrait déstabiliser sinon décevoir un grand nombre d'acteurs locaux.
- Une négociation entre acteurs autour de la hiérarchisation des actions devrait se tenir au sein de la CLE. Certains participants se sont à ce propos prononcé en faveur d'une lutte contre la redondance des études.
- Les représentants du bureau de la CLE présents ont également insisté sur le rôle joué par l'animateur pour « dialoguer » avec les structures émergentes et mobiliser les acteurs locaux. A ce titre, la demande de recrutement d'un second animateur, inscrite dans le SAGE, a été renouvelée.
- Une mutualisation de moyens humains envisagée, mais compliquée à mettre en œuvre dans les faits :
 - Une mutualisation des compétences techniques à l'échelle des 5 SAGE portés par l'Ep Loire pourrait tout à fait être envisageable, notamment en termes de moyens techniques et juridiques.
 - Un autre niveau de mutualisation de moyens humains est également possible : au sein même du SAGE Loir, entre syndicats. Toutefois, il a été précisé que cette solution restait relativement difficile à mettre en œuvre.

Conclusions

Au niveau du SAGE Loir la réunion a permis de mettre en évidence une répartition claire des rôles entre la CLE et la structure porteuse, conforté dans le portage actuel. La réunion a été également l'occasion de réaffirmer le rôle fondamental du bureau de la CLE comme instance de gouvernance (coordination, mise en cohérence...) mais aussi comme chef d'orchestre de la mise en œuvre des actions du SAGE, ces dernières devant être accordées à des objectifs précis et réalistes.

Le passage en phase de mise en œuvre nécessite une structuration de la maîtrise d'ouvrage, qui est en train de s'effectuer sur la base de ce qui existe aujourd'hui sur le Loir Amont et Médian. Si ce sont des syndicats qui sont porteurs des contrats territoriaux, ils ne sont pas seuls et d'autres acteurs doivent être impliqués dans la mise en œuvre des actions. C'est notamment le cas de l'EP LOIRE, à qui plusieurs participants souhaiteraient confier, outre ses missions traditionnelles sur des grands projets (inondations, ouvrages...), la production d'études transversales et le rôle d'opérateur de référence sur des enjeux clés comme la continuité écologique.

Pour accompagner cette maîtrise d'ouvrage, des moyens (en dehors du financement de l'Agence de l'Eau) doivent être mobilisés et différents modes de financement sont envisagés, de même que la mutualisation pour réduire les coûts. Pour favoriser la levée de financements, et accompagner la maîtrise d'ouvrage, une animation territoriale doit être déployée, à destination des élus notamment. A ce titre, la demande de recrutement d'un deuxième animateur a été réitérée.